



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 24 FÉVRIER 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Martin Pigeon, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13207/22-02-24
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13208/22-02-24
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 17 FÉVRIER 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 18 février 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 février 2022 soit approuvé.

CE-13209/22-02-24

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION DE SUSPENSION ET DIRECTION DE VÉHICULES LOURDS ET LÉGERS (2021-BS-023)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour réparation de suspension et direction de véhicules lourds et légers conformément aux procédures d'appel d'offres par invitation;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évaluée par Étienne Gougoux du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 87 921,38 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Ressort Mirabel inc.;
- Ressorts Industriels Laval inc.;
- Mécamobile Rive-Nord inc.

ATTENDU QUE le greffier adjoint de la Ville de Saint-Jérôme a procédé, à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe avant 10 h, le 24 janvier 2022 :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	Montant CORRIGÉ (taxes incluses)
MÉCAMOBILE RIVE-NORD INC	79 728,25 \$	79 728,26 \$
Ressorts industriels laval inc.	82 478,47 \$	-----
Ressort mirabel inc.	87 471,37 \$	87 093,56 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise « Mécamobile Rive-Nord inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Gougoux, chef de section mécanique, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics datée du 1^{er} février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour la réparation de suspension et direction - véhicules lourds et légers à « Mécamobile Rive-Nord », pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 79 728,26 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonnara du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023.**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13210/22-02-24

ITEM 6.2

ACHAT D'ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE POLICE (2021-BS-111)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'accessoires pour le Service de police pour l'année 2022 (2021-BS-111);

ATTENDU QUE l'estimation des coûts Service de police avant la période d'appel d'offres, évaluée par Karine Pelletier et Claudette Corbeil, au montant de 53 747 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Fundy Tactical & Uniform ltd;
- Distribution Élite Canada inc.;
- MD Charlton ltd;
- Millbrook Tactical inc.
- Uniform Works Limited.

ATTENDU QUE le greffier adjoint de la Ville a procédé à l'ouverture, le 2 décembre 2021, des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé (taxes incluses)
Uniform Works Limited	Oui	45 252,15 \$	n/a
MD Charlton Ltd	Oui	35 933,14 \$	27 210,44 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU QUE les items 2-3-6-20-12-16-17-18 et 25 ne seront pas adjugés dans le cadre de cet appel d'offres, les items 2-3-6-10 soumis par les soumissionnaires ayant été jugés non conformes et les items 12-16-17-18-25 n'ayant pas été soumis par les soumissionnaires;

ATTENDU la recommandation de madame Claudette Corbeil, coordonnatrice à l'administration, et monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police datée du 31 janvier 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour l'achat d'accessoires pour le Service de police pour l'année 2022 au plus bas soumissionnaire conforme soit, « Uniform Works Limited et MD Charlton Ltd », pour une dépense totale ne pouvant excéder la somme de 34 396,20 \$, taxes incluses, de l'adjudication au 31 décembre 2022.**

Nom du soumissionnaire	Items #	Montant total (taxes incluses)
Uniform Works Limited	1-4-5-8-13-19	19 367,82 \$
MD Charlton Ltd	7-9-11-14-15-20-21-22-23-24	15 028,38 \$

CE-13211/22-02-24

ITEM 7.1

PROTOCOLE D'ENTENTE – DEMANDE DE GRATUITÉ – TERRAINS DE BALLE SAINT-GEORGES - SAISON ESTIVALES 2022 À 2026

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que le baseball mineur élite répond à un besoin réel de la communauté et de l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur notre territoire;

ATTENDU QU'il est important d'établir des paramètres précis de fonctionnement, liant les principaux partenaires dans la poursuite des activités de baseball mineur élite sur notre territoire;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît qu'il est impératif de soutenir les Red Sox et s'engage à fournir et/ou à compenser au prorata des participants les heures requises de gymnase, de pratique sur terrain extérieur et de matchs, pour le déroulement des activités de baseball mineur élite sur notre territoire;

ATTENDU QUE les 23 villes partenaires ont signé ou sont en processus de signer le protocole d'entente;

ATTENDU QUE la *Politique de l'activité et du sport* de la Ville de Saint-Jérôme repose sur des principes directeurs dont : « avoir une offre de services de qualité, inclusive et accessible, qui repose sur un nécessaire partenariat avec les organismes et partenaires institutionnels œuvrant sur le territoire de Saint-Jérôme et dans la région »;

ATTENDU QUE l'Association de baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme demeure prioritaire dans l'attribution des terrains de balle sur le territoire de Saint-Jérôme;

ATTENDU QU'aucune des réservations ne doit entrer en conflit avec l'horaire de l'Association de baseball et de balle-molle mineur de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la saison de balle a lieu du mois de mai au mois de septembre, sous toutes réserves des conditions météorologiques;

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Pilon, coordonnateur à la logistique, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 4 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville approuve le protocole d'entente avec les Red Sox des Laurentides inc. et les villes partenaires pour une durée de cinq (5) ans.**
- 2.- Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière soient autorisés à signer le protocole d'entente au nom de la Ville avec les Red Sox des Laurentides inc. et les villes partenaires pour une durée de cinq (5) ans.**
- 3.- La Ville offre une gratuité, aux Red Sox des Laurentides inc., pour l'utilisation du terrain de balle Saint-Georges ou un terrain similaire, pour un maximum de 24 parties ou pratiques, à chaque année, pour la durée du contrat de cinq (5) ans, le tout sous réserve des disponibilités de terrains.**

CE-13212/22-02-24

ITEM 7.2

CESSION DES LOTS 4 850 697 ET 5 287 801 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 9177-1758 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE 9177-1758 Québec inc. est propriétaire du lot 4 850 697 du cadastre du Québec, d'une superficie de cinq cent trente-deux virgule quatre (532,4) mètres carrés;

ATTENDU QUE 9177-1758 Québec inc. est propriétaire du lot 5 287 801 du cadastre du Québec, d'une superficie de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule huit (499,8) mètres carrés;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir le lot 4 850 697 du cadastre du Québec, d'une superficie de cinq cent trente-deux virgule quatre (532,4) mètres carrés, à des fins de rue;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir le lot 5 287 801 du cadastre du Québec, d'une superficie de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule huit (499,8) mètres carrés, à des fins de rue;

ATTENDU QUE 9177-1758 Québec inc. accepte de céder les lots 4 850 697 et 5 287 801 du cadastre du Québec, pour la somme nominale d'un dollar (1 \$);

ATTENDU QUE 9177-1758 Québec inc. s'engage à défrayer les coûts de notaire pour la préparation de l'acte de cession;

ATTENDU la recommandation de madame Isabelle Samson, conseillère stratégique au développement immobilier, et monsieur Michel Therrien, directeur du Service de développement économique, datée du 27 janvier 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville approuve les formulaires de cession de la compagnie 9177-1758 Québec inc. pour la somme nominale de 1 \$.**
- 2.- Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte de cession des lots 4 850 697 et 5 287 801 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.**

CE-13213/22-02-24

ITEM 7.3

RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « ZEC CAPITACHOUANE »

ATTENDU le dépôt de la fiche d'évaluation de l'organisme à but non lucratif « Zec Capitachouane » organisme œuvrant et ayant son siège social sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation de messieurs Francis Bergeron St-Onge, coordonnateur aux loisirs, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 10 janvier 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

La Ville reconnaisse officiellement l'organisme à but non lucratif « Zec Capitachouane », dans la catégorie « partenaire affinitaire », selon les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*.

CE-13214/22-02-24

ITEM 7.4

CONVENTION DE BAIL – LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES – 910, RUE LABELLE

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS) occupe les locaux du 910, rue Labelle depuis le 1^{er} juillet 2021 et que la convention de bail n'a pas été encore entérinée par le comité exécutif;

ATTENDU QUE le CISSS et la Ville n'ont pas conclu la convention de bail dont une des clauses désirées par la Ville est que les parties puissent mettre fin à la convention de bail suite à un préavis de 3 mois;

ATTENDU QUE le CISSS a déjà consenti aux termes désirés et qu'il ne reste que la signature de la Ville suite à une décision du comité exécutif pour concrétiser la convention de bail;

ATTENDU QUE la convention de bail sera d'une durée de 12 mois, débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QU'en cours de la convention de bail les parties peuvent résilier la convention de bail avec une transmission d'un avis de 3 mois à l'autre partie à la présente convention de bail;

ATTENDU QUE la convention de bail jointe à la présente est conforme à nos attentes;

ATTENDU la recommandation de monsieur Fernand Boudreault, directeur général, datée du 21 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville approuve la convention de bail à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, laquelle est jointe à la présente résolution.**
- 2.- Le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière, soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite convention de bail pour et au nom de la Ville et tout document qui en découlera.**

CE-13215/22-02-24

ITEM 8.1

ÉVALUATION DES POSTES CADRES

ATTENDU la note de service de la directrice du Service du capital humain;

ATTENDU les douze (12) demandes de réévaluation reçues dites « patronales » en raison de modification de structure à l'organigramme;

ATTENDU la demande de réévaluation faite par le titulaire du poste de « chef de la Division de la gestion des documents » du Service du greffe et des affaires juridiques datée du 30 mars 2020;

ATTENDU la demande d'appel à la suite de l'évaluation de 2017-2019 faite par le titulaire du poste de « directeur-adjoint » du Service de l'ingénierie;

ATTENDU l'accord à l'unanimité des membres, à la suite des rencontres du comité paritaire d'évaluation d'apporter les modifications à l'évaluation de trois postes;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE les travaux du comité paritaire d'évaluation se sont faits en appliquant le plan d'évaluation des emplois prévu à l'entente sur les modalités des cadres de la Ville de Saint-Jérôme

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve la nouvelle description du poste de « chef de la Division de la gestion des documents » du Service du greffe et des affaires juridiques en date du 30 mars 2020.**
- 2.- **La Ville accepte que l'évaluation du poste de « chef de la Division de la gestion des documents » au Service du greffe et des affaires juridiques passe de la classe 4, 701,6 points à la classe 5, 725,5 points, et ce, rétroactif au 30 mars 2020 à la suite de l'ajustement des sous-facteurs formation, supervision directe et inconvénients.**
- 3.- **La Ville accepte l'évaluation du poste « chef de la Division de la logistique, de la culture et des événements » au Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social passe de la classe 5, 796,3 points à la classe 6, 821,3 points rétroactif au 14 juillet 2020 à la suite de l'ajustement du sous-facteur disponibilité.**
- 4.- **La Ville accepte l'évaluation du poste de « directeur adjoint » au Service de l'ingénierie (aboli CM-11480/17-02-21) passe de la classe 6, 907,3 points à la classe 7, 946,8 points, rétroactif du 1^{er} janvier 2017 à l'abolition du poste à la suite de l'ajustement des sous-facteurs supervision indirecte et imputabilité.**

CE-13216/22-02-24
ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE JEUDI 24 FÉVRIER 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	51
CE-13207/22-02-24	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	51
CE-13208/22-02-24	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 FÉVRIER 2022	52
CE-13209/22-02-24	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION DE SUSPENSION ET DIRECTION DE VÉHICULES LOURDS ET LÉGERS (2021-BS-023)	52
CE-13210/22-02-24	6.2	ACHAT D'ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE POLICE (2021-BS-111)	53
CE-13211/22-02-24	7.1	PROTOCOLE D'ENTENTE – DEMANDE DE GRATUITÉ – TERRAINS DE BALLE SAINT-GEORGES - SAISON ESTIVALES 2022 À 2026	54
CE-13212/22-02-24	7.2	CESSION DES LOTS 4 850 697 ET 5 287 801 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 9177-1758 QUÉBEC INC.	55
CE-13213/22-02-24	7.3	RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « ZEC CAPITACHOUANE »	55
CE-13214/22-02-24	7.4	CONVENTION DE BAIL – LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES – 910, RUE LABELLE	56
CE-13215/22-02-24	8.1	ÉVALUATION DES POSTES CADRES	56
CE-13216/22-02-24	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	57